



Charte de la Ressourcerie

Heures d'ouverture

09h00 – 14h45 chaque samedi

(à quelques exceptions près, notamment les jours fériés ou pour d'autres raisons ; plus d'information sur le site de la commune www.gimel.ch)

En dehors de ces horaires d'ouverture, il n'est pas possible de déposer des objets. Pour plus d'informations, le personnel de la déchetterie se tient à votre disposition.

Les règles à suivre :

Merci de

- Déposer des objets propres et en état de marche dans l'espace réservé.
- Récupérer seulement les objets déposés dans la ressourcerie, dans une quantité raisonnable (maximum trois objets par ménage/venue) et pour son propre usage.
- Limiter votre temps au sein de la ressourcerie (maximum 15 minutes de présence).

Attention

- Les objets ne sont pas désinfectés lors de leur arrivée.
- Les objets récupérés sur ce site ne sont pas destinés à un usage commercial (revente).
- La ressourcerie n'est accessible qu'aux habitant·e·s de la commune.

• **Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident lié à un objet récupéré à la ressourcerie. La commune ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident**

OBJETS ADMIS

- Livres
- Casseroles, poêles
- Vaisselle, vases, bibelots
- Jeux, jouets
- Valises, sacs à main
- Poussettes
- Vélos, matériel et accessoire de sport
- Support média (DVD, CD, etc.)
- Outils non électriques et outils de jardin
- Tapis, petit mobilier



OBJETS NON ADMIS

- Appareils électriques et électroniques
- Les éléments de protection (casques, baudriers, siège auto, etc.)
- Les produits dangereux (ex: médicaments, produits spéciaux entamés ou non, etc.)



Le gros mobilier (matelas, canapé, etc.) peut être admis à la ressourcerie si l'espace le permet, le cas échéant vous pouvez inviter les usager·ère·s à le rapporter auprès des associations de seconde main.